



Association des peintres neuchâtelois



Laetitia Piergiovanni a un parcours professionnel atypique: formation et travail au service de renseignements, engagement dans l'armée et responsabilité de RH dans une entreprise de construction. A ses heures perdues, elle cuisine et préside le Renault 4CV club suisse romande. Flavio Di Marco a toujours travaillé dans la plâtrerie-peinture: depuis 35 ans, dont 10 en tant que patron. Ses violons d'Ingres sont le tennis de table, les festivals open air et le théâtre. A la tête de l'Association cantonale neuchâtoise des entreprises de Plâtrerie-Peinture (ANEPP), le soin du détail de la Secrétaire complète l'envie d'aller de l'avant du Président. Sans pinceaux et sans rouleaux, tous deux font aujourd'hui le « portrait » de l'ANEPP.

Trois buts

L'ANEPP poursuit trois buts: grouper les professionnels de la branche en une organisation fondée sur la confraternité qu'elle favorise; encourager le respect des règles de l'art; sauvegarder et défendre la profession: conditions générales de travail et de salaires, politique sociale et économique, assistance aux membres, formation et perfectionnement professionnels, marché du travail, relations avec d'autres organisations et les pouvoirs publics.

Prérequis pour être membre ANEPP

Chaque année, nous enregistrons de nouvelles demandes d'adhésion. Mais ne devient pas membre ANEPP qui veut. Il y a des prérequis. La raison sociale doit avoir existé depuis 2 ans, s'être annoncée aux différentes entités sociales et ne pas être en litige avec la commission paritaire neuchâtoise. Tout membre ANEPP devient signataire de la Convention collective de travail (CCT-SOR) et s'engage à la respecter.

Pilote pour l'organisation des cours interentreprises

Les cours interentreprises (CIE) sont organisés par les organisations du travail (Ortra) et par les centres professionnels. Les CIE complètent la pratique professionnelle et la formation scolaire (cf repères 219, page 5). Dans le domaine du gros et du second œuvre, les CIE sont organisés par les centres professionnels. Dans le Canton de Neuchâtel, l'ANEPP a accepté d'être pilote dans l'organisation des CIE des formations initiales (peintre CFC+AFP et plâtrier(ère) constructeur(trice) à sec CFC+AFP) en collaboration et sous mandat

du SFPO. L'expérience s'est avérée concluante. Sur la base de nos expériences, d'autres Ortra de la construction mettront prochainement sur pied leurs CIE sous cette même forme.

Pas tous les jours facile

Le quotidien d'une association comme la nôtre n'est pas toujours tout rose. Des entreprises qui ne s'annoncent pas aux caisses de compensation et au registre du commerce. Des patrons qui engagent du personnel sans tenir compte des conventions. Des cas flagrants de concurrence déloyale constatés lors de contrôles de chantiers et lors des contrôles paritaires. Des salaires et des horaires non respectés, des repas et des logements non payés... Nous sommes particulièrement attentifs aux travailleurs détachés. La CCT-SOR est de force obligatoire pour notre profession; elle a vocation de faire respecter les conditions de travail sur tous les chantiers du Canton de Neuchâtel (et de Suisse romande).

Un travail et une formation exigeants... aussi pour les dames

Pour recruter la relève, les entreprises organisent des stages. Notre association met sur pied des portes ouvertes et présente les professions à Capa' Cité et aux Forums de métiers. Nous organisons aussi des tests d'aptitudes avant l'entrée en apprentissage. La formation est exigeante. Devenir peintre ou plâtrier constructeur(trice) à sec, ce n'est pas seulement tremper son pinceau et appliquer la peinture sur un mur. Des connaissances techniques sont requises. Nos apprentis potassent le dossier de formation, le livre « La technologie pour peintre - Le savoir en couleurs » et les différentes fiches de travail.



Avec satisfaction, nous observons que de plus en plus de jeunes femmes choisissent la formation de peintres en bâtiment; c'est plus marqué en Suisse alémanique. Les métiers de plâtrière constructrice à sec rencontrent un peu moins de succès, étant donné qu'ils demandent plus de forces pour porter des éléments de plâtre souvent lourds.

Ecologie et nouvelles tendances

L'écologie imprègne aussi le monde de la plâtrerie-peinture. Des crépis minéraux remplacent les crépis synthétiques. Des peintures écologiques font leur apparition et se substituent à l'amiante et au plomb, désormais bannis. Les peintures solvantées sont en nette régression. Les plâtriers constructeurs(trices) à sec posent de plus en plus des isolations périphériques. On ne pose plus le papier peint de la même manière... avant, on habillait une chambre complète; aujourd'hui la mode est à la pose partielle ou au revêtement de panneaux décoratifs.

Trois quarts de siècle en 2019

Au Château de Vaumarcus, le 14 juin 2019, nous organiserons notre Assemblée générale. Pour notre soirée jubilaire, nous prendrons de l'altitude et rassemblerons plus de 250 convives à la Maison du Peuple à La Chau-de-Fonds. Pour marquer le coup, nous éditerons un opuscule qui présentera les entreprises affiliées à l'ANEPP. Cet ouvrage sera envoyé aux Autorités cantonales et communales, aux autres associations professionnelles ainsi qu'à nos partenaires recourant aux services de nos membres. Ce livre valorisera la plâtrerie-peinture neuchâtoise et devra inciter quiconque à mandater un membre ANEPP pour tout travail de peinture chez lui.

> Charles Constantin
Secrétaire patronal UNAM

Chiffres-clé

- Nombre de membres ANEPP: 63
- Nombre d'emplois des membres ANEPP: 380
- Masse salariale des entreprises membres ANEPP: environ CHF 21 millions
- Nombre d'apprentis dans les entreprises ANEPP: 88
- Quel est le premier salaire mensuel après apprentissage: CHF 4'682.- dans les entreprises formatrices